

**COMITÉ D'ENQUÊTE DU COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE
COMMERCE/
COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS**

ENTRE :

LE COMITÉ D'ENQUÊTE DU COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE
COMMERCE/
COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS

- et -

NICHOLAS CARTEL

RECONNAISSANCE ET ENGAGEMENT

Sous réserve de l'approbation du Comité d'enquête du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (le « **Collège** »), je, NICHOLAS CARTEL, 2021-0301 (le « **Titulaire de permis** »), reconnais ce qui suit et m'y engage par les présentes :

1. Je me suis inscrit au Collège le 23 février 2023 à titre d'agent de marques de commerce de catégorie 2. J'ai rempli un formulaire de demande de transfert de mon permis à la catégorie 4 le 9 février 2024 ou autour de cette date, mais je n'ai pas payé les droits requis pour le traitement du formulaire. Mon permis de catégorie 2 a fait l'objet d'une suspension administrative de la part du Collège le 15 avril 2024 ou autour de cette date, en raison du défaut de paiement des droits.
2. Je reconnais que je fais l'objet d'une enquête de la part du Collège en raison d'allégations de manquement professionnel découlant, entre autres, d'affaires qui font l'objet de procédures devant le Barreau de l'Ontario, dont l'une me concerne. Ces allégations portent sur des comptes en fiducie de client(e)s pour des placements immobiliers, sur le détournement présumé de millions de dollars vers des fonds fiduciaires et sur le défaut de signaler au Collège la procédure spécifique du Barreau de l'Ontario concernant cette affaire à mon encontre, conformément à l'article 73 du Règlement administratif du Collège.

3. Je reconnais que le Comité d'enquête envisage de rendre une ordonnance de suspension de mon permis en vertu du paragraphe 37.1(1) de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce*, L.C. 2018, ch. 27, art. 47. Toutefois, en signant le présent document intitulé « Reconnaissance et engagement » (l'« **Engagement** »), je propose au Comité d'enquête d'accepter que les conditions et restrictions suivantes soient imposées à mon permis plutôt que de le suspendre, étant entendu que l'Engagement ne lie en rien le pouvoir discrétionnaire du Comité d'enquête.

Je m'engage à faire ce qui suit et je l'accepte :

- i. Je m'engage à payer immédiatement les frais de traitement de ma demande de transfert de mon permis à la catégorie 4, et en tout état de cause, au plus tard dans les 15 jours suivant la décision du Comité d'enquête;
- ii. Je m'engage à respecter rigoureusement tous les engagements figurant sur le formulaire de demande de permis de catégorie 4, ci joint en **annexe « A »**, jusqu'à ce que le Comité d'enquête ou le Comité de discipline rende une nouvelle ordonnance ou jusqu'à ce que l'affaire soit réglée de manière définitive, à savoir que je :
 - a. ne dois pas exercer à titre d'agent de brevets ou d'agent de marques de commerce;
 - b. ne dois pas me présenter comme un agent de brevets ou de marques de commerce actif;
 - c. confirme avoir complété toute affaire menée pour mes client(e)s ou j'ai pris des mesures jugées satisfaisantes par ces personnes pour leur remettre leurs dossiers ou les transférer à un(e) ou plusieurs titulaires de permis dont la catégorie de permis leur permet de procéder avec le ou les dossiers transférés;
 - d. confirme avoir confié toute affaire en cours devant le Bureau des brevets ou le Bureau du registraire des marques de commerce à un(e) ou plusieurs titulaires de permis et le bureau en cause en a été avisé par écrit par le(la) ou les titulaires de permis remplaçant(e)s;
 - i. Je confirme que je n'ai pas actuellement, et que je n'ai pas eu, depuis plus d'un an, depuis mai 2023, des dossiers relatifs à la propriété intellectuelle ou aux marques de commerce;
- iii. Je ne présenterai aucune demande au registraire pour passer à un permis de catégorie 1 ou de catégorie 2 jusqu'à un nouvel avis du Comité d'enquête ou du Comité de discipline ou jusqu'au règlement définitif des affaires en cours;
- iv. Je coopérerai pleinement, en temps opportun et de manière substantielle, à toute enquête menée par le Comité d'enquête;
- v. Je rédigerai un rapport initial et fournirai des mises à jour régulières par la suite, conformément à l'article 73 du Règlement administratif du Collège, à l'avocate générale,

Réglementation professionnelle, à propos de l'état de mes procédures auprès du Barreau de l'Ontario, de toute procédure criminelle, civile ou réglementaire et de toutes nouvelles information, accusation ou conclusion;

- vi. Je consens à renoncer à tout droit que je pourrais avoir de faire valoir le report de cette procédure si le Comité d'enquête décide d'attendre l'issue des procédures au Barreau de l'Ontario ou de toute autre procédure avant de prendre d'autres mesures pour protéger l'intérêt du public;
 - vii. Je consens à ce que le registre public du Collège soit mis à jour afin de refléter le fait que mon permis de catégorie 4 est soumis à ces conditions et restrictions consensuelles jusqu'à nouvel ordre.
4. Je reconnais que si je ne respecte pas une partie du présent Engagement, le Comité d'enquête peut me poursuivre pour violation de l'Engagement ainsi que pour toute autre affaire.
5. Je reconnais que le présent Engagement n'est pas contraignant pour le Comité d'enquête.
6. En outre, je comprends, reconnais et accepte ce qui suit :
- a. J'ai entièrement compris les modalités du présent Engagement;
 - b. Je signe le présent engagement de mon plein gré, sans subir de contrainte d'aucune sorte;
 - c. Le Comité d'enquête m'a conseillé d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer le présent Engagement et je l'ai fait ou j'ai eu l'occasion de le faire.

DATE : 18 juillet 2024

Bernard LeBlanc

Avocat du Comité d'enquête du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce, signé après approbation de l'Engagement par le Comité d'enquête.

DATE : 12 juillet 2024

Nicholas Cartel, titulaire de permis